



R482 : AUTORISATION DE CONDUITE ENGIN DE CHANTIER

Conduire des engins de chantier dans son établissement en appliquant les consignes de sécurité



Public

Toute personne amenée à utiliser des engins de chantier



Participants

Jusqu'à 6 personnes



Intra

Dans vos locaux,
selon vos disponibilités



Prérequis

Savoir lire et écrire. Aptitude médicale approuvée par le médecin du travail



Durée

Selon le nombre de catégorie et le niveau des participants



Inter

Nous consulter

Objectifs



Obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur conformément à la recommandation CNAMTS R482



Maîtriser les règles de conduite concernant les engins de chantier dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel

Programme

NOTIONS DE SÉCURITÉ

Les accidents de travail
Les statistiques
Conseils en prévention des accidents du travail

LES TYPOLOGIES D'ENGIN ET LEURS ÉQUIPEMENTS

Les domaines d'utilisation
La conformité du matériel
Circulation sur la voie publique

LES RÈGLES DE CONDUITE EN SÉCURITÉ

La prise de poste
Les vérifications journalières
Les vérifications générales périodiques
Les règles de circulation
L'arrêt temporaire
L'arrêt en fin de poste
La panne de l'engin
Le chargement de l'engin
La stabilité des engins de chantier
Le levage des charges
Règles particulières de sécurité liées à chaque catégorie d'engins
Vérification et maintenance de 1er niveau

RÈGLES DE SÉCURITÉ LIÉES À L'ENVIRONNEMENT DU CHANTIER

Circulation
La signalisation
Lignes électriques
L'AIPR

PARTIE PRATIQUE

Vérification à la prise et à la fin de poste.
Circulation marche avant et arrière en ligne droite, virages, conditions de pente
Chargement et déchargement de l'engin sur un porte-engins
Exercices spécifiques liées à chaque catégorie d'engins

Méthodes pédagogiques

Formation participative, apports théoriques, échanges, partage d'expériences, mises en situation pratique avec utilisation des engins de chantier (selon les catégories requises)

Matériel pédagogique

Vidéoprojecteur, EPI, engins de chantier de votre établissement, à jour de la vérification générale périodique...

Intervenant

Formateur expérimenté et spécialiste en conduite d'engins

Evaluation et validation

Evaluation théorique (QCM) et pratique
Délivrance d'un certificat de réalisation et d'un titre d'autorisation de conduite

Périodicité de recyclage

Tous les dix ans (recommandation CNAMTS)

Support remis aux stagiaires

Un livret de formation est remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

Références réglementaires

Art. R. 4323-55 du Code du travail ; Recommandation CNAMTS R482

Les + NEOMIS

- + Exercices pratiques adaptées à votre activité
- + Méthode pédagogique participative
- + Remise d'un titre d'autorisation de conduite
- + Garantie **minimum 60% de pratique**

98,3 % Taux de satisfaction
stagiaires



Notre engagement qualité



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**